

Motion de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié

À la suite du vote de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de programmation de la recherche ce mardi 17 novembre 2020, malgré un soulèvement de contestations, l'assemblée générale des enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié réunie en visioconférence ce 18 novembre 2020 :

Adhère aux positions exprimées par les sections 01, 02, 03 et 04 du CNU ; à la motion du groupe 01 du CNU et à la motion de la conférence des doyens de droit et science politique.

Affirme son désaccord sur le fond comme sur la forme au projet de loi sur la recherche qui conduit à une dégradation du service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche, porte atteinte au statut national des enseignants-chercheurs et contribue à une dégradation inacceptable de leurs conditions de travail (précarisation du statut, alourdissement des procédures de sélection ou des conditions de recherche à travers le développement des financements sur projet...).

Désapprouve avec la plus grande fermeté notamment : le recours accru à la contractualisation et les atteintes portées aux prérogatives du CNU.

S'inquiète par ailleurs de la création du nouveau délit en cas de trouble au bon ordre et la tranquillité de l'établissement.

Manifeste son indignation à l'égard de la démarche employée dans la mesure où l'élaboration de ce texte a été conduite sans concertation, ni dialogue avec la communauté universitaire, dans un contexte d'isolement profond des membres de la Communauté.

Exprime son attachement au respect pérenne des spécificités disciplinaires et refuse l'expérimentation comme instrument pernicieux de dérégulation des modalités d'accès à la carrière.

Exprime son souhait qu'une évaluation nationale des thèses, dont la forme reste à préciser, demeure exigée dans le cadre de la procédure nationale de recrutement des enseignants-chercheurs.

Affirme son attachement au maintien du statut national des enseignants-chercheurs et s'opposera à toute évolution qui remettrait en cause leur caractère de fonctionnaires d'État.

Appelle à l'intensification et à la structuration des oppositions et actions ; elle reste mobilisée pour mettre en œuvre les mesures coordonnées permettant le retrait des dispositions problématiques ou, le cas échéant, d'en neutraliser les effets.